



## Garantie immobilière en cas de cautionnement de prêt

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

pour obtenir un prêt immobilier, mon fils me demande de me porter caution.

Y a-t-il un moyen pour me protéger en cas d'abus de la part de mon fils?

par exemple, un contrat devant notaire entre moi et mon fils stipulant qu'au bout d'un certain nombre d'impayés de sa part, j'ai le pouvoir de m'être en vente le bien concerné ?

merci d'avance pour votre réponse  
salutations.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Y a-t-il un moyen pour me protéger en cas d'abus de la part de mon fils?

par exemple, un contrat devant notaire entre moi et mon fils stipulant qu'au bout d'un certain nombre d'impayés de sa part, j'ai le pouvoir de m'être en vente le bien concerné ?

Malheureusement cette démarche est impossible.

Par contre si votre fils arrête de payer les échéances et que la banque se tourne vers vous vous pourrez à votre tour engager une action à l'égard de votre fils afin de lui demander le remboursement des sommes versées.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse qui me satisfait  
cordialement  
salutations

-----  
Par Visiteur

Chère Madame

Je suis ravie de vous avoir apportée satisfaction.  
Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement